



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 14 décembre à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

| | |
|-----------------------------------|----------|
| M. Raymond Francoeur | Maire |
| M. Marc Ouellet | siège #1 |
| M. Sébastien Leclerc | siège #2 |
| M ^{me} Linda Morin | siège #3 |
| M ^{me} Sylvie Duchesneau | siège #4 |
| M. Steeve Paquet | siège #5 |
| M. Jean-François Lauzier | siège #6 |

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

205-12-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

206-12-20

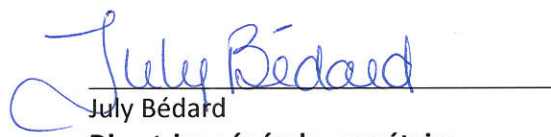
AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne soit levée à 19 h 34 et ajournée pour être poursuivie immédiatement après la séance extraordinaire relative à l'adoption du budget 2021.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, secrétaire-
trésorière